

<http://lipietz.net/La-Lyonnaise-des-Eaux-s-en-prend-a-Jean-Philippe-Joseph-et-Radio-France>

Communiqué de presse

La Lyonnaise des Eaux s'en prend à Jean-Philippe Joseph et Radio France

- Vie publique - Articles et débats -



Publication date: vendredi 4 octobre 2002

Copyright © Alain Lipietz - Tous droits réservés

Les 15 et 17 octobre prochains, la 17ème chambre correctionnelle du Tribunal de Grande Instance de Paris jugera la plainte en diffamation publique déposée par la Lyonnaise des Eaux contre Jean-Philippe Joseph, professeur d'économie, et Radio France.

Jean-Philippe Joseph avait évoqué, lors d'une interview sur France Culture en mars 2001, les méthodes peu orthodoxes employées par Vivendi et la Lyonnaise des Eaux en matière d'attribution de marché. Le groupe a considéré que ces propos portaient atteinte à l'image de marque de la société.

Ces propos ne sont pas nouveaux et la Lyonnaise n'en est pas à son premier recours. Que se cache-t-il donc derrière cette succession d'attaques et de procès ?

Depuis quelques années, la Lyonnaise des Eaux et ses filiales cherchent à se donner une image d'entreprises écologiquement et socialement responsables. Ainsi, sous la bannière d'Ondéo, Gérard Mestrallet, le nouveau PDG du groupe, lance : "l'eau pour tous, vite !" Cette "bataille de l'eau" [1] lancée en 2001 a en fait pour but d'éviter "une crise d'image qui pourrait menacer le groupe" [2]. En effet, derrière les principes énoncés, se cachent des manœuvres condamnables, non seulement d'un point de vue économique, mais aussi d'un point de vue éthique, comme en témoigne notamment l'affaire du barrage de Cana Brava, dans l'État de Goiás, au Brésil, où Tactabel Energia, filiale du groupe Suez-Lyonnaise des Eaux, a refusé d'indemniser environ 500 familles expulsées pour permettre la construction du barrage [3]. Dès lors, la Lyonnaise des Eaux cherche, par des procès à répétition, à museler toute mise à jour de ces pratiques, toute critique, susceptibles de déstabiliser le groupe. Jean-Philippe Joseph et Radio France font donc actuellement les frais d'une telle politique médiatique et hypocrite.

Lors d'un débat tenu dans le bidonville d'Alexandra à Johannesburg, pendant le Sommet du Développement soutenable, en août 2002, j'ai eu l'occasion, en présence des représentants des travailleurs de l'eau et des habitants, de préciser à un représentant de la Lyonnaise des Eaux la doctrine des Verts :

- ▶ *"Oui, des entreprises privées comme la Lyonnaise des Eaux ont leur place pour fournir le matériel de gestion de l'eau et l'entretenir.*
- ▶ *Mais le service des eaux lui-même (et bien sur la propriété de l'eau comme matière brute) doit rester en régie directe des collectivités locales."*

[1] "La vraie bataille de l'eau " est le titre d'une plaquette de Suez et d'une lettre ouverte de G. Mestrallet publié par Le Monde le 26 octobre 2001, base d'une campagne de relation publique du groupe.

[2] MESTRALLET G., Ethique et valeurs, document interne à la Lyonnaise des eaux, p.35.

[3] Communiqué de presse du 21 septembre 2002 produit par Moviento dos atingidos por barragens, ATTAC, FIAN, Entraide et fraternité.